

Aux actionnaires
du CREDIT SUISSE GROUP

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vendredi 28 avril 2006, à 10 h 30
(ouverture des portes à 9 h 00)
Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45,
Zurich-Oerlikon

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et approbation du rapport annuel, des comptes annuels statutaires 2005 et des comptes consolidés 2005
2. Décharge aux organes responsables
3. Réduction du capital
4. Affectation du bénéfice résultant du bilan
5. Elections
 - 5.1 Elections au Conseil d'administration
 - 5.2 Election de l'organe de révision et de la société de révision des comptes du Groupe
 - 5.3 Election de l'organe de révision spécial
6. Adaption du capital conditionnel

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels statutaires 2005 et des comptes consolidés 2005

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels statutaires 2005 et les comptes consolidés 2005.

2. Décharge aux organes responsables

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux organes responsables pour leur activité durant l'exercice 2005.

3. Réduction du capital

A Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de

- (a) réduire le capital-actions de CHF 623 876 083 à CHF 606 876 083 par l'annulation de 34 000 000 actions, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, totalisant CHF 17 000 000, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions du 9 mai 2005 au 16 mars 2006 approuvé par l'Assemblée générale du 29 avril 2005;
- (b) constater, sur la base du rapport de révision établi par KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler SA, que, conformément aux dispositions de l'art. 732, al. 2 CO, les créances de tiers sur le Credit Suisse Group sont intégralement couvertes après la réduction du capital-actions;
- (c) modifier l'art. 3, al. 1 des statuts conformément à l'alinéa C ci-dessous au moment de l'inscription de la réduction du capital-actions au Registre du commerce.

B Explication du Conseil d'administration

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 29 avril 2005, 34 000 000 actions ont été rachetées du 9 mai 2005 au 16 mars 2006, par le biais d'une deuxième ligne de négoce à la Bourse, en vue de leur annulation. Le prix d'achat total se monte à CHF 1 941 055 049, ce qui correspond à un prix moyen de CHF 57.09 (arrondi) par action. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale l'annulation des actions rachetées jusqu'à la date du 16 mars 2006 et la modification des statuts.

C Proposition de modification des statuts

Art. 3, al. 1

Ancienne version

- 1 Le capital-actions, entièrement libéré, se monte à CHF 623 876 083; il est divisé en 1 247 752 166 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune.

Nouvelle version proposée

- 1 Le capital-actions, entièrement libéré, se monte à CHF 606 876 083; il est divisé en 1 213 752 166 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune.

4. Affectation du bénéfice résultant du bilan

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'utiliser comme suit le bénéfice disponible résultant du bilan, soit CHF 5 751 094 452 (comprenant le bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit CHF 2 396 961 809, et le bénéfice de l'exercice 2005, soit CHF 3 354 132 643):

- Distribution d'un dividende de CHF 2.00 par action nominative de CHF 0.50, soit: CHF 2.00 brut par action, dont à déduire l'impôt anticipé de 35% s'élevant à CHF 0.70, soit: CHF 1.30 net sur présentation du mandat de dividende.
- Report à nouveau du bénéfice disponible résultant du bilan, déduction faite du dividende.

La société renonce à distribuer un dividende sur ses propres actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions, ni sur aucune de ses autres propres actions qu'elle détient au moment du versement du dividende.

Si cette proposition d'utilisation du bénéfice est acceptée, le dividende de l'exercice 2005 sera payable sans frais dès le 4 mai 2006 après de toutes les succursales suisses du Credit Suisse, de la Banque Leu SA ou de la Neue Aargauer Bank.

5. Elections

5.1 Elections au Conseil d'administration

A Propositions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de:

- réélire Walter B. Kielholz et Hans-Ulrich Doerig au Conseil d'administration pour un nouveau mandat d'une durée statutaire de trois ans;
- élire Richard E. Thornburgh au Conseil d'administration pour un mandat d'une durée statutaire de trois ans.

B Explications du Conseil d'administration

Walter B. Kielholz et Hans-Ulrich Doerig, dont les mandats expirent lors de l'Assemblée générale 2006, se présentent pour un nouveau mandat.

- Walter B. Kielholz est membre du Conseil d'administration depuis 1999. Il est Président du Conseil d'administration et membre du Chairman's and Governance Committee depuis 2003.

Hans-Ulrich Doerig est Vice-président à plein temps du Conseil d'administration, Président du Risk Committee et membre du Chairman's and Governance Committee depuis 2003.

- Richard E. Thornburgh se présente à l'élection au Conseil d'administration. Il est vice-président de Corsair Capital, une société de private equity basée à New York et a été Executive Vice Chairman de Credit Suisse First Boston (2004–2005) et membre de l'Executive Board du Credit Suisse (2005) et du Credit Suisse Group (1997–2001 et 2002–2005).

5.2 Election de l'organe de révision et de la société de révision des comptes du Groupe

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une durée d'un an le mandat de KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler SA, Zurich, en tant qu'organe de révision et société de révision des comptes du Groupe.

B Explication du Conseil d'administration

La société KPMG Klynveld Peat Marwick Goerdeler SA a confirmé à l'Audit Committee du Conseil d'administration qu'elle satisfait aux exigences d'indépendance liées à l'exercice du mandat qui lui est attribué, y compris à celles de la commission américaine de contrôle des opérations de Bourse, la Securities and Exchange Commission (SEC).

5.3 Election de l'organe de révision spécial

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de nommer BDO Visura, Zurich, en tant que réviseur spécial, pour une durée d'une année.

B Explication du Conseil d'administration

Les prescriptions édictées par la Securities and Exchange Commission (SEC), l'autorité de surveillance des marchés boursiers américains, exigent que l'organe de révision légal soit indépendant. Selon l'avis de la SEC, l'évaluation d'entreprises dans le cadre d'augmentations de capital qualifiées s'accompagnant d'apports en nature fait partie des missions ne pouvant pas, aux termes de la loi, être exécutées par l'organe de révision légal. Par conséquent, le Conseil d'administration propose de nommer BDO Visura réviseur spécial, afin qu'il puisse établir l'attestation de vérification spéciale en relation avec des augmentations de capital qualifiées (art. 652f CO).

6. Adaption du capital conditionnel

A Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réduire le capital conditionnel pour des options des collaborateurs de DLJ de CHF 7 609 974 à CHF 4 200 000 et de modifier l'alinéa 1 de l'art. 26c des statuts comme suit.

B Explication du Conseil d'administration

Le capital conditionnel nécessaire à l'exercice des options des collaborateurs de Donaldson, Lufkin & Jenrette, Inc. à tous les échelons peut être réduit de CHF 7 609 974 à CHF 4 200 000. Le capital conditionnel restant de CHF 4 200 000 permet de satisfaire toutes les options en circulation.

C Proposition de modification des statuts

Art. 26c, al. 1

Ancienne version

- 1 Le capital-actions selon l'art. 3 des statuts est augmenté par l'émission d'un maximum de 15 219 948 actions nominatives – qui devront être entièrement libérées – d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant maximum de CHF 7 609 974, par l'exercice d'options attribuées aux collaborateurs (tous échelons confondus) de Donaldson, Lufkin & Jenrette, Inc. et de ses sociétés, et reprises conformément au contrat de rapprochement en date du 30 août 2000 conclu entre le Credit Suisse Group, Diamond Acquisition Corp. et Donaldson, Lufkin & Jenrette, Inc. La parité de souscription, la durée maximale et les autres détails sont fixés par le Conseil d'administration conformément au contrat de rapprochement en date du 30 août 2000. Après l'émission, l'acquisition d'actions par l'exercice de droits d'option ainsi que tout transfert ultérieur des nouvelles actions sont soumis aux restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.

(Al. 2 inchangé)

Nouvelle version proposée:

- 1 Le capital-actions selon l'art. 3 des statuts est augmenté par l'émission d'un maximum de 8 400 000 actions nominatives – qui devront être entièrement libérées – d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant maximum de CHF 4 200 000, par l'exercice d'options attribuées aux collaborateurs (tous échelons confondus) de Donaldson, Lufkin & Jenrette, Inc. et de ses sociétés, et reprises conformément au contrat de rapprochement en date du 30 août 2000 conclu entre le Credit Suisse Group, Diamond Acquisition Corp. et Donaldson, Lufkin & Jenrette, Inc. La parité de souscription, la durée maximale et les autres détails sont fixés par le Conseil d'administration conformément au contrat de rapprochement en date du 30 août 2000. Après l'émission, l'acquisition d'actions par l'exercice de droits d'option ainsi que tout transfert ultérieur des nouvelles actions sont soumis aux restrictions de transfert énoncées à l'art. 4 des statuts.

(Al. 2 inchangé)

Rapport de gestion 2005 et retransmission audiovisuelle de l'Assemblée générale

Les actionnaires peuvent, à partir du 4 avril 2006, prendre connaissance du rapport de gestion 2005, contenant le rapport annuel, les comptes annuels statutaires 2005 et les comptes consolidés 2005 ainsi que les rapports de l'organe de révision et de la société de révision des comptes du Groupe au siège de la société, Paradeplatz 8, 8001 Zurich. Ils peuvent obtenir un exemplaire de ces documents sur demande. Ces derniers sont également disponibles sous www.credit-suisse.com/annualreport2005.

L'Assemblée générale sera retransmise le 28 avril 2006 sur Internet, à l'adresse www.credit-suisse.com

Exercice du droit de vote par les actionnaires

Les actionnaires du Credit Suisse Group reçoivent avec la présente convocation un formulaire qui peut être utilisé pour:

- (a) commander la carte d'admission et les bulletins de vote pour participer personnellement ou se faire représenter par une tierce personne, ou
- (b) donner procuration au Credit Suisse Group, ou
- (c) donner procuration au représentant indépendant.

Les actionnaires sont priés de renvoyer cette lettre-réponse jusqu'au **19 avril 2006** au plus tard au Credit Suisse Group, Registre des actions, Case postale, CH-8070 Zurich, afin que la carte d'admission et les bulletins de vote puissent leur être envoyés à partir du 20 avril 2006.

Les actionnaires désirant transmettre la procuration et les instructions au **représentant indépendant** sont priés de faire parvenir la lettre-réponse ou la carte d'admission et les bulletins de vote, accompagnés des instructions écrites, à **Maître Christoph Reinhardt**, avocat, case postale, CH-8070 Zurich, jusqu'au 25 avril 2006. En l'absence d'instructions écrites concernant tout ou partie de l'ordre du jour, le représentant indépendant exercera le droit de vote conformément aux propositions du Conseil d'administration. Les actionnaires ne seront représentés par le Credit Suisse Group que s'ils Osouhaitent approuver les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes seront transmises au représentant indépendant.

Les établissements soumis à la Loi fédérale sur les banques ainsi que les gérants de fortune professionnels sont tenus de communiquer à la société le nombre et la valeur nominale des actions qu'ils représentent.

Zurich, le 23 mars 2006
Pour le Conseil d'administration

Le Président
Walter B. Kielholz

Credit Suisse Group
Paradeplatz 8
Case postale
8070 Zurich
Suisse

Tél. +41 44 212 1616
Fax +41 44 333 2587

www.credit-suisse.com